Prolongation du Contrat Local de Santé

2017 2022

Pays du Centre Ouest Bretagne

DOSSIER DE PRESSE

























Prolongation du Contrat Local de Santé n°2 du Centre Ouest Bretagne

2017-2022

Les Contrat Locaux de Santé

Les Contrats Locaux de Santé ont été créés par la loi Hôpital Patients Santé et Territoires en 2009 dans l'objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de Santé.

Le principe est d'adapter les politiques de santé menées à l'échelle de la Bretagne aux territoires et à leurs particularités. Le contrat local de santé est l'aboutissement d'un travail partenarial avec un territoire, ses représentants et ses acteurs de santé.

<u>Une dynamique en santé engagée par le Pays Centre Ouest Bretagne depuis</u> le début des années 2000 :

Le Pays Centre Ouest Bretagne est depuis longtemps engagé dans le domaine de la santé. Dès 2003, le Conseil de Développement du Pays et l'Association Hospitalière de Bretagne organisent un séminaire intitulé « Santé et Territoires ». Celui-ci met en lumière l'inégalité territoriale dont souffre le Centre Ouest Bretagne dans le domaine de la santé. La prise de conscience des élus du Pays autour de cette question s'est traduite par l'engagement du Pays COB dans le dispositif d'Animation Territoriale de Santé proposé par l'Etat. L'objectif principal était de réduire les inégalités territoriales de santé par le développement de politiques de prévention et de promotion de la santé adaptées aux spécificités du Centre Ouest Bretagne (indices de surmortalité prématurée).

Par la suite, l'intérêt du Pays s'est porté sur l'accès aux soins et à la santé de la population ainsi qu'à la démographie médicale. Ces thématiques ont été investies par le Conseil de Développement (au sein de la Cellule offre de Soins) et travaillées par la mission Services à la population du Pays.

Suite à la réforme de la loi HPST de 2009, le Conseil de Développement du Pays a estimé indispensable d'être capable, localement, de nourrir les réflexions concernant ces thématiques essentielles pour l'avenir de notre territoire et de sa population. C'est ainsi qu'il a souhaité se doter d'une Commission Santé, rassemblant les acteurs locaux sur cette thématique comme espace de veille et de réflexion sur l'ensemble des champs de la santé.

<u>Un partenariat ARS – Pays COB engagé depuis 2012</u>

Le Pays Centre Ouest Bretagne est engagé au côté de l'Agence Régionale de Santé et le Département des Côtes d'Armor depuis 2012 à l'occasion de la signature du 1^{er} Contrat Local de Santé 2012-2016



















Quelques exemples d'actions :

Actions de prévention : Organisation de formations au repérage de la crise suicidaire (plus de 150 personnes formées depuis 2010), Mise en place d'un accueil pour personnes endeuillées, organisation de ciné-débats,...

Accompagnement et financement de Maisons de Santé : Gourin Ploërdut

Accompagnement et financement de Maisons de Santé : Gourin, Ploërdut, Pleyben, ...

Création d'une antenne de l'IFAS du CHRU (Institut de formation d'Aide Soignants) à Carhaix (première promotion en janvier 2016,

Création de nouveaux services :

Centre d'Accueil Médico-Social Précoce pour les enfants jusqu'à 6 ans, Unité pour personnes atteintes d'Alzheimer à l'EHPAD de Trébrivan,

....

Un 2eme Contrat Local de Santé signé en 2017 pour 3 ans

La dynamique CLS s'est poursuivie et renforcée en **2017 par la signature d'un 2eme CLS**, rassemblant **11 signataires** : l'ARS, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor et du Finistère, les 3 CPAM et les 2 MSA intervenant sur le Centre Ouest Bretagne.

Le 2eme Contrat Local de Santé s'inscrit dans la poursuite du travail engagé, notamment sur les thématiques prioritaires comme la prévention du suicide et de la souffrance psychique, l'accompagnement des projets de santé et de maisons de santé, le déploiement de la MAIA COB 22-29 (personnes âgées en perte d'autonomie), etc...

Le Contrat s'articule autour de 6 axes principaux :

- 1. Préserver et améliorer l'accès à la prévention, aux droits, aux soins et aux services de santé de proximité
- 2. Promouvoir la Santé Mentale et améliorer la prise en charge
- 3. Améliorer le parcours de vie des personnes
- 4. Promouvoir la santé au travail
- 5. Promouvoir un environnement favorable à la santé
- 6. Coordonner et informer

Il compte 36 actions.

Des actions structurantes pour le territoire, la population et les professionnels de santé :

- L'accompagnement des **projets de santé et des projets de Maisons de Santé** Pluriprofessionnelles,
- Actions visant à améliorer l'accueil des futurs médecins sur le territoire,
- La mise en œuvre de **l'IRM mobile** au CHRU de Brest- site de Carhaix,
- Le développement d'une antenne de la Ligue contre le Cancer sur le Centre Ouest Bretagne,
- L'amélioration de la **psychiatrie de liaison** par les opérateurs en santé mentale (Centre Hospitalier des Pays de Morlaix et Association Hospitalière de Bretagne) au CHRU de Brest site de Carhaix le week-end et les jours fériés,
- Les actions de **prévention de la souffrance psychique et du risque suicidaire** par les collectifs de prévention du territoire
- Le déploiement de la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie) COB22-29,



















La création d'un site internet « Bien vieillir en Pays Centre Ouest Bretagne »,

La prolongation du Contrat Local de Santé 2020-2022

Au regard des actions engagées localement et afin de poursuivre les dynamiques partenariales du CLS COB, il a été décidé de prolonger le CLS pour 2 années supplémentaires.

A cette occasion, 3 nouvelles actions sont intégrées dans le Contrat :

- Expérimenter, sur une année, la mise en œuvre d'un dispositif de prévention du suicide des artisans et commerçants et de soutien psychologique aux élus en souffrance et sur le Centre Ouest Bretagne.
- Créer et déployer un Dispositif d'Appui à la Coordination unifié sur le territoire de la MAIA COB (22-29)
- Déployer le **projet de recherche SPICES-KALON YAC'H** sur le territoire du centre Ouest Bretagne

Ces trois actions s'inscrivent dans les objectifs initiaux du CLS.



















Contacts:

A l'Agence Régionale de Santé :

elisabeth.lagadec-fethaddine@ars.sante.fr

02 22 06 72 28.

Pour le Pays Centre Ouest Bretagne :

Tel: 02 96 29 26 53

Isabelle Le Gal, chargée de mission services à la population, <u>i.le-gal@centre-ouest-bretagne.org</u>

Erika Denoual, chargée de mission Animation Territoriale de Santé <u>ats@centre-ouest-bretagne.org</u>

















